

DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

Conseil général de l'environnement
et du développement durable

Arrêté du 24 juin 2016 portant nomination des membres de l'Autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires

NOR : DEVV1613377A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu le code de l'aviation civile, notamment son article R.224-9;

Vu la proposition de la vice-présidente du Conseil général de l'environnement et du développement durable,

Arrête :

Article 1^{er}

L'Autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires est composée comme suit :

Membres permanents du Conseil général de l'environnement et du développement durable

Mme Marianne Leblanc Laugier, inspecteur général de l'administration du développement durable.

M. Thierry Lempereur, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

M. Jean-Marcel Piétri, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

Personnalités reconnues pour leur expertise dans le domaine de la régulation économique et du transport aérien

M. Christian Descheemaeker, président de chambre honoraire de la Cour des comptes.

Mme Caroline Fournier, maître de conférences en finance d'entreprise.

Article 2

Mme Marianne Leblanc Laugier est nommée présidente de l'Autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires.

Article 3

La présidente et les membres de l'Autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires sont nommés pour une durée de cinq ans.

Article 4

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Fait le 24 juin 2014.

SÉGOLÈNE ROYAL